

TECHNIQUES DE PROTHÈSES DENTAIRES (110.A0)

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Pour obtenir un diplôme d'études collégiales, vous devez avoir satisfait aux trois conditions suivantes :

1. Avoir **réussi** tous les cours de la grille de votre programme.
2. Avoir **réussi** l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l'admission à l'université. L'obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour l'étudiant du secteur technique que pour celui du secteur préuniversitaire.
3. Avoir **réussi** l'épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un(ou des) cours est(sont) porteur(s) de cette épreuve et est(sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)* prévoit que « L'admission à l'épreuve synthèse de programme requiert que l'étudiant soit, à cette session, inscrit aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

STATUT « TEMPS PLEIN » ET LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Pour maintenir le statut « temps plein », l'étudiant doit être inscrit à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). L'étudiant inscrit à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de l'étudiant, les cours de mise à niveau et les cours de structures d'accueil universitaire reconnus par le Ministère sont pris en compte pour établir le statut de l'étudiant. **L'inscription à un cours non inclus au programme n'est pas autorisée dans ce contexte.**

	SESSION 1	SESSION 2	SESSION 3	SESSION 4	SESSION 5	SESSION 6												
Formation générale																		
(26 2/3 unités)	Éducation physique 109-101-MQ 1 1 1	Éducation physique 109-102-MQ 0 2 1	Éducation physique 109-103-MQ 1 1 1 PA 109-101 et 102															
		Philosophie 340-101-MQ 3 1 3	L'être humain 340-102-MQ 3 0 3 PA 340-101-MQ	Philosophie propre 340-CEJ-EM 3 0 3 PA 340-102-MQ														
	Écriture et littérature 601-101-MQ 2 2 3	Littérature et imaginaire 601-102-MQ 3 1 3 PA 601-101-MQ	Littérature québécoise 601-103-MQ 3 1 4 PA 601-102-MQ	Français propre 601-CEJ-EM 3 1 2 PA 601-103-MQ														
	Anglais 604-xxx-MQ 2 1 3 selon le test	Anglais propre 604-yyy-EM 2 1 3 PA 604-xxx-MQ																
					Complémentaire ¹ COMPL 3 0 3	Complémentaire ¹ COMPL 3 0 3												
Formation spécifique																		
(65 unités)	Analyse de la fonction de travail 110-CGA-03 2 1 1 00DA	Chimie des matériaux dentaires 202-CGC-03 2 1 2 00DE		Physique des matériaux dentaires 203-CGC-03 2 1 2 00DE	Gestion de laboratoire 401-CGC-03 2 1 2 00DQ	Atelier d'intégration ² 110-618-EM 2 6 2 00DA-00DB-00DU PA 110-CGR-08, 110-CGS-08 PA 110-518-EM, 110-CGU-04 PA 401-CGC-03												
	Caractéristiques spatiales des structures bucco-dentaires 242-CGA-04 2 2 2 00DD CR 110-CGA-03 CR 110-CGB-04		Confection et conception de pièces squelettiques I 110-306-EM 2 4 1 00DJ PA 110-CGE-04	Conception et confection de pièces squelettiques II 110-CGM-05 1 4 2 00DJ PA 110-306-EM PA 242-CGA-04	Conception et confection d'appareils orthodontiques 110-CGR-08 3 5 2 00DR - 00DT PA 110-CGN-04	Conception et confection de prothèses partielles fixes multiples III 110-624-EM 2 2 2 00DL - 00DM - 00DN PA 110-518-EM PA 110-CGS-08 PA 110-CGR-08 PA 110-GGU-04												
	Structures bucco-dentaires I 110-CGB-04 1 3 2 00DC CR 110-CGA-03 CR 242-CGA-04	Structures bucco-dentaires II 110-CGE-04 2 2 2 00DC PA 110-CGB-04	Conception et confection de prothèses partielles amovibles I 110-CGJ-04 1 3 2 00DK PA 110-CGE-04 PA 110-CGG-04 PA 202-CGC-03	Conception et confection de prothèses partielles amovibles II 110-CGN-04 1 3 2 00DK PA 110-CGJ-04 CR 110-CGM-05	Conception et confection de prothèses partielles fixes multiples I 110-CGS-08 2 6 2 00DL - 00DM PA 110-CGP-08 PA 203-CGC-03 CR 110-518-EM	Conception et confection de prothèses fixes sur implants 110-CGY-08 2 6 2 00DS PA 110-CGS-08 PA 110-518-EM												
	Procédés de confection de prothèses fixes I 110-CGC-04 1 3 2 00DF CR 110-CGA-03 CR 110-CGB-04	Procédés de confection de prothèses fixes II 110-CGF-04 1 3 2 00DF PA 110-CGC-04 CR 110-CGE-04	Conception et confection de prothèses fixes unitaires I 110-CGK-08 2 6 2 00DH - 00DL PA 110-CGF-04	Conception et confection de prothèses fixes unitaires II 110-CGP-08 2 6 2 00DH - 00DL PA 110-CGK-08 CR 203-CGC-03	Conception et confection de prothèses partielles fixes multiples II 110-518-EM 2 6 1 00DL-00DM-00DN PA 110-CGP-08 PA 203-CGC-03 CR 110-CGS-08	Conception et confection de prothèses amovibles sur implants 110-CGZ-08 2 6 2 00DP PA 110-CGU-04												
	Procédés de confection de prothèses amovibles I 110-CGD-04 1 3 2 00DF - 00DR CR 110-CGA-03 CR 110-CGB-04	Procédés de confection de prothèses amovibles II 110-CGG-04 1 3 2 00DF PA 110-CGD-04 CR 110-CGE-04	Conception et confection de prothèses complètes amovibles I 110-CGL-05 1 4 2 00DG PA 110-CGG-04 PA 202-CGC-03	Conception et confection de prothèses complètes amovibles II 110-CGQ-05 1 4 2 00DG PA 110-CGL-05	Conception et confection de prothèses complètes amovibles III 110-CGU-04 1 3 2 00DG - 00DN PA 110-CGQ-05													
Pondération																		
T-P-E	12	16	16	14	14	18	13	19	15	13	19	15	13	21	12	11	20	11
Heures/semaine	44			46			47			47			46			42		
Cours/session	8			8			7			7			6			5		

1. L'étudiant peut choisir tout cours complémentaire d'une discipline qui ne fait pas partie de la formation spécifique de ce programme.

2. Ce cours est porteur de l'épreuve synthèse de programme. Pour s'y inscrire, il faut être inscrit aux derniers cours du programme exception faite des cours de la formation générale complémentaire.

VOTRE CHEMINEMENT SCOLAIRE

1. Offre de cours

Tous les cours de la formation générale sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours de la formation générale peut prolonger votre cheminement d'une session.

Les cours de la formation spécifique sont offerts une fois par année; c'est-à-dire que les cours des sessions 1, 3 et 5 sont offerts à l'automne et ceux des sessions 2, 4 et 6 à l'hiver seulement. Un échec à un cours de la formation spécifique peut prolonger votre cheminement d'une année.

2. Inscription

Vous avez la responsabilité de maintenir votre inscription au Cégep en la confirmant et en payant les frais de chaque session dans les délais prescrits. Pour ce faire, vous devez confirmer votre inscription en utilisant le module « Choix de cours » des services en ligne Omnivox du Cégep. Cette inscription s'effectue en octobre pour la session d'hiver et en mars pour la session d'automne.

Il est important que vous preniez connaissance des documents d'inscription dans leur totalité, afin de bien respecter les consignes et d'effectuer un choix de cours éclairé et conforme à votre programme.

Si vous désirez modifier les cours qui vous sont proposés, vous devez prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle le plus tôt possible.

3. Cheminement

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l'obligation d'interrompre l'inscription à vos cours de la formation spécifique, afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les étudiants ayant un cheminement irrégulier, c'est-à-dire ceux qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurés que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

4. Français mise à niveau

Même si vous avez réussi votre cours de français secondaire V, il se peut que vous soyez inscrit au cours de français mise à niveau (601-013-50). Le règlement des conditions d'admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que tous les étudiants ayant obtenu **un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture** du cours de français du 5^e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français.

5. Rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle (api)

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle pour toute question relative à votre cheminement scolaire. Pour ce faire, veuillez utiliser le module « Prise de rendez-vous » des services en ligne Omnivox. Si aucune disponibilité n'est affichée et que vous désirez voir votre aide pédagogique individuelle, vous devez vous présenter au local A-105 du campus de Longueuil.

6. Annulation de cours

Pour annuler officiellement un cours sans qu'un échec soit porté à votre bulletin, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous pour rencontrer votre aide pédagogique individuelle et ce, avant la date limite déterminée pour chaque session par la Direction des études selon les règles établies par le Ministère. Pour connaître les dates limites d'annulation de cours, veuillez vous référer au calendrier scolaire.

Les conditions ci-dessus s'appliquent même si vous avez déclaré ne plus assister à un ou des cours dans la *Déclaration de la fréquentation scolaire* sur Omnivox, tel que décrit à la section 9 plus bas, car cela n'équivaut pas à une annulation officielle nécessaire pour éviter la mention échec à votre bulletin.

7. Modification d'horaire

Le module *Modification d'horaire* vous permet de déplacer des cours et ce, pour des frais de 30 \$. Ces frais seront portés à votre état compte. Si le système ne vous offre aucune possibilité de déplacement de cours souhaité, il faut comprendre que les cours-groupes sont complets. Toute demande de déplacement de cours vous sera refusée par votre aide pédagogique individuelle.

8. Mention au bulletin « incomplet »

La mention « incomplet » (IN) » peut être inscrite au bulletin de façon définitive lorsqu'un étudiant démontre qu'il n'a pu se consacrer pleinement à ses études pour un motif de force majeure. Une situation de *force majeure* est, par exemple, un accident, la maladie prolongée ou l'assistance à des proches. Une situation est jugée de force majeure lorsqu'elle est hors du contrôle de l'étudiant et qu'elle conduit à une absence des études **de trois semaines ou plus**.

La procédure à suivre est décrite dans le document « Procédure de demande d'incomplet permanent » disponible au A-105 et sur le site Internet du Cégep dans le Guide de l'étudiant.

9. Fréquentation scolaire

À chaque session, les étudiants doivent confirmer leur fréquentation scolaire en utilisant le module « Fréquentation scolaire » des services en ligne Omnivox du Cégep. À la suite de la confirmation de la fréquentation scolaire, les étudiants dont le statut « temps plein » est modifié pour « temps partiel » recevront une facture pour les frais de scolarité à acquitter. Que vous soyez étudiant à « temps partiel » ou à « temps plein », tous les cours qui n'auront pas été annulés avant les dates limites apparaîtront à votre bulletin avec la note correspondante aux points accumulés durant la session.

10. Sources d'information

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d'information suivantes : le site Internet du Cégep (www.cegepmontpetit.ca), les services en ligne Omnivox, le Guide de l'étudiant, le téléaffichage et l'agenda étudiant.

L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ÉSP)

1. Pourquoi une épreuve synthèse de programme?

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par l'étudiant de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

2. Quel est le but de l'épreuve synthèse de programme?

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si l'étudiant a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d'études auxquelles il sera confronté au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

3. Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme?

Tout étudiant évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle il a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de l'étudiant.

4. Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC?

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse sera une condition nécessaire à l'obtention du DEC à partir de la session hiver 1999. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 32)

5. L'épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep?

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

6. Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme?

Pour être admis à l'épreuve synthèse, l'étudiant doit être inscrit aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de formation générale complémentaire.

7. Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme?

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la (les) discipline(s) du (des) cours porteur(s).

8. Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme?

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un(de) cours situé(s) à la dernière session du programme de l'étudiant. Ce(ces) cours est(sont) considéré(s) cours porteur(s) de l'épreuve. L'étudiant devra donc être inscrit au(x) cours porteur(s) de l'épreuve à sa dernière session.

9. Est-il possible d'échouer à l'épreuve et de réussir le(s) cours porteur(s)?

Non.

10. Est-il possible de réussir l'épreuve et d'échouer au(x) cours porteur(s)?

Non.

L'épreuve synthèse de programme constitue l'outil de mesure de l'atteinte des compétences visées par le programme *Techniques de prothèses dentaires (110.A0)*. Ces compétences sont exposées dans le *Portrait du diplômé*.

1. PORTRAIT DU DIPLÔMÉ EN TECHNIQUES DE PROTHÈSES DENTAIRES

- Compétence 1** Analyser les paramètres de confection et conseiller sur la faisabilité
Compétence 2 Concevoir, confectionner et réparer les différents types d'appareils et prothèses dentaires
Compétence 3 Gérer la production des pièces

2. CONTRIBUTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU PROGRAMME D'ÉTUDES DE L'ÉTUDIANT

La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l'ensemble des programmes d'études. À ce titre, elle contribue au développement des compétences qui définissent le portrait du diplômé de chacun des programmes d'études à travers les cours de la formation générale complémentaire et, de façon particulière, des quatre disciplines suivantes :

- Français, langue d'enseignement et littérature;
- Philosophie;
- Anglais, langue seconde;
- Éducation physique.

À la fin de ses études collégiales, grâce aux cours de la formation générale, le diplômé saura apprécier des œuvres littéraires, des textes et d'autres productions artistiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Il aura acquis la maîtrise de la langue française, grâce à laquelle il aura appris à bien communiquer à l'oral comme à l'écrit. Il aura appris à analyser des œuvres ou des textes philosophiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Il saura faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique. Il saura maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation. Il aura acquis une meilleure connaissance de la langue anglaise et aura amélioré sa communication à l'oral comme à l'écrit dans cette langue. Il aura appris à adopter un mode de vie sain et actif et à reconnaître l'influence du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive. Grâce aux cours de la formation générale, l'étudiant sera capable de faire preuve d'autonomie, de créativité dans sa pensée et ses actions. Il aura développé des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir. Enfin, par le biais de la formation générale complémentaire, il aura appris à s'ouvrir à des champs de l'activité humaine autres que son domaine de spécialisation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE

Le programme vise à préparer l'étudiant à concevoir, confectionner et réparer, à partir d'une ordonnance, des prothèses dentaires fixes, des prothèses complètes et partielles, des pièces squelettiques, des appareils d'orthodontie, des prothèses sur implants et des appareils spécialisés. Le programme vise aussi à préparer les futurs techniciens à informer et conseiller les dentistes et les denturologistes sur la faisabilité technique d'une prothèse, sur les procédés techniques et les matériaux utilisés. Le programme permet le développement de trois grandes compétences.

- 00DA Analyse de la fonction de travail
- 00DB Appliquer des mesures relatives à l'asepsie, à la santé et à la sécurité au travail
- 00DC Analyser les conditions des structures buccodentaires à reproduire
- 00DD Analyser les caractéristiques spatiales des structures buccodentaires à reproduire
- 00DE Établir des liens entre les propriétés physico-chimiques des matériaux dentaires et leur utilisation

- 00DF Appliquer des procédés de confection des prothèses
- 00DG Confectionner des prothèses complètes amovibles
- 00DH Confectionner des prothèses partielles fixes unitaires
- 00DJ Concevoir et confectionner des pièces squelettiques
- 00DK Confectionner des prothèses partielles amovibles
- 00DL Modeler la porcelaine
- 00DM Confectionner des prothèses partielles fixes à plusieurs unités
- 00DN Appliquer des principes d'esthétique à la confection des prothèses
- 00DP Confectionner des prothèses complètes amovibles sur implants
- 00DR Confectionner des appareils spécialisés
- 00DS Confectionner des prothèses partielles fixes sur implants
- 00DT Confectionner des appareils orthodontiques

- 00DQ Appliquer des techniques de gestion d'entreprise
- 00DU Gérer la production de prothèses, de pièces squelettiques et d'appareils

3. COURS PORTEUR DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

En *Techniques de prothèses dentaires*, la réussite de l'épreuve synthèse de programme est conditionnelle à la réussite du cours *Atelier d'intégration* (110-618-EM).

4. CONTEXTE DE RÉALISATION DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE

5.1 Objectif de l'épreuve synthèse de programme en *Techniques de prothèses dentaires*

Démontrer la capacité d'effectuer les différentes activités de la profession de prothésiste dentaire, c'est-à-dire analyser les paramètres de confection et conseiller sur la faisabilité des ordonnances; concevoir, confectionner et réparer les différents types d'appareils et prothèses dentaires; gérer la production des pièces.

5. PLAN D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE

Le seuil de réussite de l'épreuve synthèse est fixé à 60 %. Il est le résultat du cumul des parties pratique et théorique. La réussite du cours *Atelier d'intégration* entraîne automatiquement la mention succès à l'épreuve synthèse.

La valeur relative accordée à chaque évaluation pour inscrire « succès » ou « échec » au bulletin est la suivante :

Partie théorique : 25 % Partie pratique : 75 %

GRILLE D'ÉVALUATION ATELIER D'INTÉGRATION

Compétence	Produit livrable	Indicateur	Critère	Pondération
1. Analyser les paramètres de confection de prothèses et conseiller sur la faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> Carnet de bord 10 % Mises en situation 10 % 	<ul style="list-style-type: none"> À préciser lors de l'épreuve 	<ul style="list-style-type: none"> Communication efficace avec la clientèle Respect des exigences de la santé et sécurité (protocole de désinfection, ergonomie ayant trait à l'appareillage, le poste de travail et la posture) Analyse minutieuse (empreinte, ordonnance) Utilisation pertinente de la nomenclature (dents manquantes et emplacement) Analyse de la faisabilité (terminologie adéquate, caractéristiques morphologiques des gencives et de la morphologie de la cavité buccale, caractéristiques fonctionnelles de l'appareil buccodentaire) Analyse juste des caractéristiques spatiales des structures buccodentaires (dents, arcades dentaires, espace buccal) Choix approprié de matériaux (alliage, fils, résine, monomère) Dosage juste des matériaux Gestion adéquate de l'utilisation des matériaux Reconnaissance juste du rôle, des pouvoirs et des responsabilités des organismes qui régissent la pratique professionnelle Circonscription précise du champ de compétence Reconnaissance juste des obligations légales liées à l'exécution des actes professionnels Établissement des liens entre les lois, les exigences éthiques et déontologiques de l'exercice professionnel 	20 %
2. Concevoir, confectionner et réparer les différents types d'appareils et prothèses dentaires	<ul style="list-style-type: none"> Prothèses partielles fixes 30 % Prothèse complète sur prothèse partielle amovible 15 % Appareil d'orthodontie et gouttière occlusale 15 % Pièce squelettique 15 % 	<ul style="list-style-type: none"> À préciser lors de l'épreuve 	<ul style="list-style-type: none"> Désinfection efficace des empreintes Interprétation juste de l'ordonnance Analyse de la faisabilité Fabrication des modèles de travail conformes aux normes de qualité Mise en articulation précise des modèles de travail Confection des contours de la structure conforme aux exigences fonctionnelles et aux données anatomiques Vérification de la structure exempte de porosité Contrôle de l'équilibre des contacts occlusaux et proximaux Ajustement précis de la structure sur le modèle Vérification de la teinte et de la texture conformes à l'ordonnance et au modèle de travail Polissage minutieux des surfaces exposées en bouche Vérification de la propreté de la prothèse, de la pièce ou de l'appareil Évaluation de l'intégrité des modèles de travail 	75 %
3. Gérer la production de pièces	<ul style="list-style-type: none"> Carnet de bord (même produit livrable qu'au point 1) 5 % 	<ul style="list-style-type: none"> À préciser lors de l'épreuve 	<ul style="list-style-type: none"> Planification efficace du calendrier et de l'agenda hebdomadaire Planification judicieuse de l'aménagement de l'aire de travail Établissement de mécanismes de contrôle de la qualité Analyse rigoureuse de la faisabilité Détermination des priorités de production Estimation juste des besoins en matériaux et en pièces squelettiques Utilisation rationnelle des équipements de laboratoire Évaluation de la pertinence de reprendre ou de corriger un produit Nettoyage complet du produit avant la livraison Tenue de dossiers conforme aux normes établies Consignation et résolution efficace des problèmes Contrôle rigoureux de la qualité 	5 %
Total				100 %
Seuil de réussite				60 %